

Motion concernant la réforme du lycée

Le Conseil d'administration du lycée Frédéric Mistral (Fresnes, académie de Créteil), réuni le 4 décembre 2018, rappelle avoir adopté le 15 février 2018 une motion pointant « *l'absurdité du calendrier des réformes annoncées concernant le lycée* », et demandant un moratoire dans leur mise en œuvre, ainsi qu'« *une concertation digne de ce nom, en prenant le temps nécessaire à confronter les points de vue et à faire émerger un projet cohérent et réaliste.* » Les faits confirment hélas ce diagnostic.

Aussi, alors que dix mois à peine nous séparent de la prochaine rentrée scolaire, le CA du lycée Frédéric Mistral exprime de nouveau ses craintes par rapport au contenu et aux conditions très inconfortables de mise en place de la réforme du lycée. Il insiste plus particulièrement sur l'absence presque complète de visibilité pour les parents, et pour l'ensemble des personnels de l'Education nationale.

Le calendrier annoncé par le Ministère s'est déjà révélé impossible à tenir.

Ainsi, la passation des « tests de positionnement » de Seconde a dû être retardée par rapport au calendrier annoncé. D'autre part, les critères d'évaluation retenus, trop peu nombreux et trop flous, ont rendu les résultats de ces tests inexploitable.

La « semaine de l'orientation » de novembre évoquée dans le dépliant du Ministère n'a pu se traduire par aucun dispositif concret pour les 2^{ndes}, faute d'informations suffisantes sur l'offre de formation en septembre 2019.

Sur le fond, la supposée nouvelle liberté accordée aux familles est illusoire.

La note de service du 5 septembre 2018 précise que la combinaison de spécialités choisie « *doit prendre en compte la pertinence de la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur* » et explique que des certaines combinaisons, non citées, sont « *en cohérence avec les études supérieures aujourd'hui les plus classiques.* » Il faut donc que les élèves et les parents « *libres de leurs choix* » soient bien informés des attentes des établissements de l'enseignement supérieur, et tiennent compte des recommandations formulées par le conseil de classe du second trimestre.

Qui plus est, les ratés de Parcoursup pour les élèves de Terminale de 2017-2018 conduisent déjà les établissements du supérieur à modifier leurs attendus, pour l'essentiel dans un sens plus sélectif. Avec la spécialisation précoce introduite par la réforme, les élèves de 2nde feront des choix sur des critères qui auront changé au moment où leur dossier d'entrée dans une formation supérieure sera examiné. Il ne faudra pas seulement connaître les attendus du supérieur, mais les anticiper !

Cette supposée « *liberté de choix* » est également limitée par le niveau exigeant des programmes, qui ne permettra pas dans les faits à tou.te.s les élèves de réussir dans les spécialités qu'on les aura laissé choisir, puisque le rôle des équipes pédagogiques se limite à conseiller les élèves.

Au final, les inégalités devant la connaissance du système de formation, qui recoupent largement les inégalités sociales, seront encore renforcées, et l'institution se dédouanera de ses responsabilités : les élèves et les parents « *libres de leurs choix* » qui auront « *mal choisi* » deviendront « *responsables de leur échec* ».

L'objectif inavoué n'est-il pas de justifier les suppressions de postes annoncés ?

Les diminutions d'horaires prévues dans le cadre de la réforme, tout comme la volonté de généraliser les classes à 35 élèves, voire plus, pour les tronc communs, aboutissent nécessairement

à des suppressions de postes, dont l'ampleur globale est annoncée : 2 600 postes de moins en 2019, après les 1 300 suppressions de 2018. Et ce, alors qu'à partir de la rentrée 2021 arriveront les cohortes des années 2006 et 2010, qui comptent le plus grand nombre de naissances depuis 1981.

La baisse du taux d'encadrement des élèves se traduira ainsi par des conditions d'études fortement dégradées.

Aussi, le Conseil d'administration du lycée Frédéric Mistral se prononce

- **contre la réforme du lycée telle qu'elle est conduite,**
- **pour le report de sa mise en œuvre,**
- **pour une vraie concertation sur l'évolution nécessaire du lycée, aboutissant à un projet cohérent et réaliste, qui intègre la nécessité de financer des divisions à 24 élèves.**

Motion adoptée par 18 pour, 1 abstention, 2 nppv.